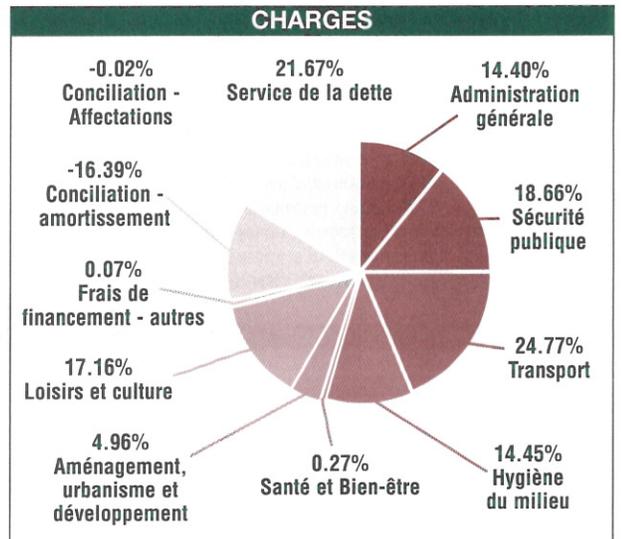
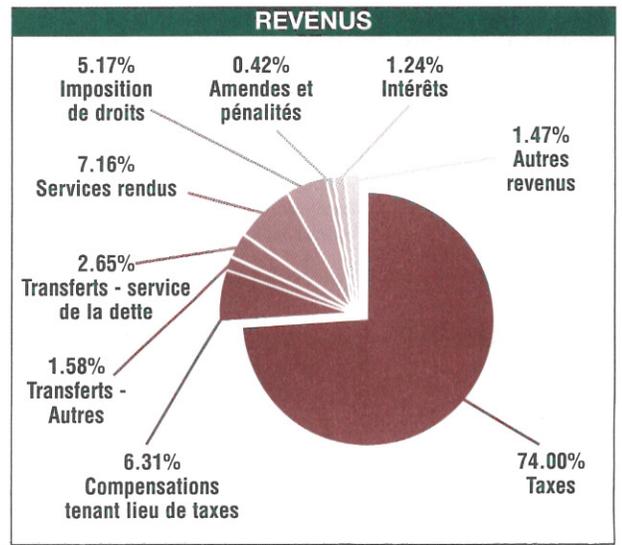


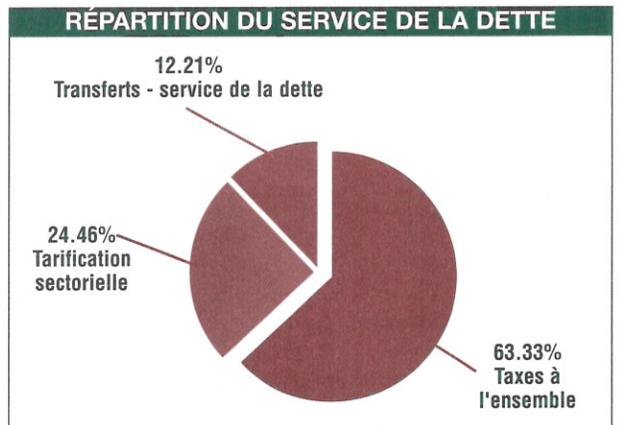
Activités de fonctionnement	Budget 2017 \$	Estimé 2016 \$	Budget 2016 \$
Revenus			
Taxes	11 990 076	10 564 516	10 727 296
Compensations tenant lieu de taxes	1 022 926	986 302	1 021 565
Transferts (1)	683 690	653 655	891 684
Services rendus (2)	1 160 809	1 154 299	1 167 231
Imposition de droits (3)	837 300	652 800	945 600
Amendes et pénalités	67 670	64 225	67 170
Intérêts	201 396	200 040	201 396
Autres revenus	237 386	207 885	216 261
	16 201 253	14 483 722	15 238 203
Charges			
Administration générale (4)	2 333 730	2 105 754	2 278 531
Sécurité publique	3 022 995	2 996 300	2 911 327
Transport	4 012 815	3 619 455	3 561 624
Hygiène du milieu	2 341 394	1 753 033	1 632 179
Santé et Bien-être (5)	43 192	-	73 192
Aménagement, urbanisme et développement	803 099	786 195	839 730
Loisirs et culture (6)	2 780 430	2 756 761	2 821 173
Frais de financement	1 080 070	777 865	738 339
	16 417 725	14 795 363	14 856 095
Excédent (déficit) avant conciliation	(216 472)	(311 641)	382 108
Conciliation à des fins fiscales			
Amortissement	2 656 030	2 183 080	1 857 865
Produit de cession	10 000	895	10 000
Gain / Perte sur cession	-	(895)	-
Remboursement ou produit de cession	3 000	3 000	3 000
Placement - réduction de la valeur	10 000	10 000	10 000
Financement à LT activités fonctionnement	65 655	337 976	90 120
Remboursement de la dette à LT	(2 478 520)	(1 982 650)	(2 239 125)
Affectation - Activités d'Investissement	(203 273)	(141 153)	(277 840)
Affectation - Excédent de fonct. non-affecté	-	20 000	250 000
Affectation - Excédent de fonctionnement affecté	434 969	389 773	208 007
Affectation - Réserves financières et fonds réservés	(281 389)	(504 705)	(294 135)
	216 472	315 321	(382 108)
Excédent de fonctionnement	0	3 680	0



Coût net du service de la dette

Activité	Montant	Pourcentage
Service de la dette	3 510 091	21.67%
Transferts - service de la dette (1)	(428 510)	-2.65%
Total	3 081 581	19.02%

Activités d'investissement	Budget 2017 \$	Budget 2016 \$
Sources de financement		
Affectation activités de fonctionnement	219 018	277 840
Financement à long terme	6 883 204	7 427 726
Transferts (1)	2 042 890	2 285 033
Affectation fonds de roulement	81 500	93 000
Affectation fonds réservés	106 795	260 565
	9 333 407	10 344 164
Immobilisations		
Administration générale	31 000	18 990
Sécurité publique	51 000	131 700
Transport		
Pavage & entretien des routes	6 686 377	4 871 059
Véhicules, équipements, bâtiments	751 880	401 450
	7 438 257	5 272 509
Hygiène du milieu		
Égoût et aqueduc	-	3 781 800
		3 781 800
Loisirs et culture		
Parcs, terrains de jeux et autres infrastructures (7)	1 813 150	1 089 165
Centre Meredith	-	50 000
	1 813 150	1 139 165
Urbanisme et développement		
	9 333 407	10 344 164
Excédent d'investissement	-	-



Exemple de compte de taxes

	2017	2016
Taux de taxe (par 100 \$)	0.7573	0.7439
Évaluation totale imposable	1 325 232 000	1 311 556 000
Valeur médiane des unités résidentielles	395 300	394 100
Taxe foncière générale incluant :	2 994	2 932
• un taux de 0.1550 pour le service de la dette	613	635
• un taux de 0.0662 pour la MRC	262	274
• un taux de 0.0002 MRC équip. radiocommunication	1	-
• un taux de 0.1450 pour le service de Police	573	566
• un taux de 0.0092 pour Transcollines (8)	36	12
• un taux de 0.0064 pour le barrage Hollow Glen	25	26
• un taux de 0.0089 dette centre village (ensemble)	35	-
• un taux de 0.0027 fonct. Centre village (ensemble)	11	-
Tarification - fosse septique	95.50	95.50

Répartition du service de la dette

Activité	Montant	Pourcentage
Taxes à l'ensemble	2 223 120	63.33%
Tarification sectorielle	858 461	24.46%
Transferts - service de la dette (1)	428 510	12.21%
Total	3 510 091	100%

- Transferts : subventions, etc.
- Comprend les revenus du Centre Meredith de 766 000\$.
- Imposition de droits : taxes de bienvenue, permis.
- Comprend les dépenses du Greffe, Communication et Ressources Humaines.
- Contribution à la Corporation d'Habitation de Chelsea et la Maison des Collines (soins palliatifs).
- Comprend les frais de gestion du Centre Meredith équivalents aux revenus du même montant note (2).
- Pour 2017 portion payée par le Fonds de parcs et terrains de jeux de 98 795\$ et par subventions gouvernementales de 904 660\$ (à confirmer).
- Inclus dans le taux de taxe pour 2016.

Modes de paiement des taxes foncières

Dans le but d'alléger le traitement des perceptions, nous privilégions l'utilisation des méthodes sans papier.

Par Internet : À partir du site Web de la plupart des institutions financières canadiennes en souscrivant à leur service en ligne.

Paiement pré-autorisé électronique : Pour vous inscrire, communiquer avec le Service de taxation au 819-827-6205 ou par courriel à taxation@chelsea.ca.

Par la poste : Inscrivez le numéro de matricule sur vos chèques et joignez-y le ou les coupons détachables appropriés. Veuillez prévoir les délais de la poste.

Au comptoir : À nos bureaux situés au 100 chemin Old Chelsea, Chelsea, QC du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Permis de chien - Facturation 2017

Veuillez noter que les frais de permis de chiens pour 2017 sont de 25\$ par chien et qu'ils sont inclus à même le compte de taxes.

- Si vous n'êtes plus propriétaire de chien, veuillez en aviser la municipalité.
- Si vous devenez propriétaire d'un chien, veuillez vous procurer un permis auprès de la municipalité.
- Si le chien a été vacciné contre la rage depuis la dernière inscription, veuillez en aviser la municipalité.

Il est défendu de laisser un chien en liberté hors les limites du bâtiment, du logement ou du terrain de son gardien.

Hors de ces limites, le gardien du chien doit le maintenir en laisse ou autrement en assumer le contrôle immédiat et le surveiller en tout temps. Un chien non tenu en laisse est présumé ne pas être sous le contrôle de son gardien.

Le gardien d'un animal doit immédiatement nettoyer, par tous les moyens appropriés, toute place publique ou toute propriété privée salie par les dépôts de matière fécale laissés par l'animal dont il est le gardien et doit en disposer d'une manière hygiénique. À cette fin, le gardien doit avoir en sa possession le matériel nécessaire. Cette disposition ne s'applique pas au chien guide.

Nous tenons à vous informer que la SPCA de l'Outaouais est responsable de la gestion des chiens sur notre territoire. Vous pouvez les joindre par téléphone au 819 243-2004.

Renseignements : Manon Marenger, 819 827-1160 ou m.marenger@chelsea.ca